- 2. Passer en revue toutes les politiques canadiennes et les accords internationaux pour voir comment ils contribuent à la sécurité et au développement durable de l'être humain et de l'environnement.
- 3. Revoir tous les accords internationaux liés au développement durable ou qui ont des répercussions sur celui-ci afin de garantir que le Canada rend des comptes à l'égard de ses obligations.
- 4. Identifier et définir les valeurs canadiennes qui traduisent la nécessité d'un développement durable mondial et notre engagement à cet égard.
- 5. Affirmer que le Canada reconnaît et assume sa responsabilité de tenir les sociétés transnationales responsables des répercussions de leurs activités sur le développement durable (p. ex. via l'ONU).
- 6. Développer des liens et des réseaux d'influence internationaux.
- 7. Continuer et coordonner les consultations et la collaboration officieuses, c.-à-d. le processus de la piste II (ARF, CSCAP. centres d'études de l'APEC, PECC), qui pourrait aider à accroître la cohérence entre les niveaux mondial, multilatéral, bilatéral, régional et local.
- 8. Accroître la représentation de Canadiens d'origine asiatique au MAECI et dans les organisations internationales qui s'intéressent à l'Asie-Pacifique.
- 9. Promouvoir des mécanismes consultatifs et une résolution coopérative des problèmes par l'entremise du processus officiel, c.-à-d. la piste I/APEC.
- 10. Veiller à ce que les questions de développement durable soient à l'ordre du jour des autres réunions du Forum.
- 11. Intégrer les apports du monde des affaires et des ONG aux travaux des forums appropriés de l'APEC.
- 12. Veiller à ce que les mandats des études de faisabilité de projets d'infrastructure financées grâce à des fonds publics comportent des composantes liées au développement durable.
- 13. S'assurer que la politique étrangère canadienne en matière de développement durable est explicite.
- 14. Préparer un énoncé des valeurs relatives au développement durable que véhicule la politique étrangère canadienne.